

CONVENTION « Championnat de France » de Classe FFVoile 2018

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Nicolas HENARD**, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et
L'**Association Française des Europe**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 19, avenue du Camp Long 06400 CANNES
Représentée par sa Présidente, **Madame Aline VIELLE**, dûment habilitée aux fins des présentes,
Ci-après dénommée **Classe**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « **Championnat de France** » Europe est régi par le Règlement du « **Championnat de France de Classe FFVoile** » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « Championnat de France de Classe FFVoile » est joint à la présente. (cf. Lien)

2. CALENDRIER

Pour 2018, le **Championnat de France Europe** est organisé par le **Cercle de Voile de Bordeaux** du 31 octobre au 3 novembre 2018.

3. ATTRIBUTION DU TITRE

Pour le titre, sera déclaré **CHAMPIONNE DE FRANCE EUROPE** le coureur féminin déclaré vainqueur.
Pour le titre, sera déclaré **CHAMPION DE FRANCE EUROPE** le coureur masculin déclaré vainqueur.

Le titre Europe féminin sera couru si 20 coureurs féminines admissibles au titre au moins sont inscrites pour l'édition 2018.

Le titre Europe masculin sera couru si 30 coureurs admissibles au titre au moins sont inscrits.

Si moins de 20 féminines et/ou moins de 30 masculins admissibles au titre, sont inscrits pour chacun des titres, un seul titre sera couru et il sera Open : féminin/masculin.

Le nombre minimum de coureurs féminines pour attribution du titre sera communiqué chaque année par avenant jusqu'à concurrence de 30 féminines.

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(e)s coureurs, pour chaque titre, se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du **Championnat de France** à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régates (fichier format WdZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le
Pour l'**Association Française des Europe**
Aline VIELLE

Pour la **FFVoile**
Nicolas HENARD